

Madame Maud FAIPOUX
Direction Générale de l'Alimentation
Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire
251 Rue de Vaugirard
75015 Paris

Paris, le 23 décembre 2025,

Objet : Interruption du service public de délivrance des attestations de conformité

Madame la Directrice Générale,

La Chaîne Logistique du Froid est l'organisation professionnelle représentative des entreprises de transport et de logistique sous température dirigée, intervenant quotidiennement pour assurer l'approvisionnement alimentaire et sanitaire du pays dans des conditions de sécurité et de conformité strictes.

Nos entreprises adhérentes représentent plus de 120 sociétés, 50 000 salariés, près de 15 000 engins frigorifiques, 875 000 m² d'entrepôts à température positive et 8,5 millions de m³ d'entrepôts à température négative, générant près de 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 95 % dédiés à l'alimentaire et 5 % aux secteurs médical et de la santé.

Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation préoccupante créée par l'interruption, le 11 décembre dernier, du service public de délivrance des attestations de conformité technique des engins de transport sous température dirigée, consécutive au non-renouvellement de l'agrément du CEMAFROID.

Cette interruption place les entreprises de transport et de logistique sous température dirigée dans une situation juridiquement complexe, alors même qu'elles sont tenues à une obligation permanente de conformité sanitaire et réglementaire.

Sur le terrain, les conséquences sont immédiates et impactantes dans la mesure où les attestations arrivant à échéance ne peuvent plus être renouvelées, exposant les entreprises à une perte progressive de capacité opérationnelle.

Nous estimons qu'au 1er janvier, près de 2 % du parc français de transport sous température dirigée se trouverait sans attestation valide, rendant juridiquement impossible le transport de denrées périssables. Les entreprises seraient placées dans une situation paradoxale où elles devraient, pour assurer la continuité de l'approvisionnement du pays, continuer à circuler sans pouvoir satisfaire pleinement à une exigence administrative devenue matériellement impossible à respecter.

LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID

5 rue Kepler - 75116 PARIS

Tél.: 01.53.04.16.80

Email : info@lachainelogistiquefroid.fr - www.lachainelogistiquefroid.fr

Cette situation génère une insécurité juridique majeure pour les chefs d'entreprise, leurs conducteurs et leurs donneurs d'ordre.

Au regard de cette situation, il ne nous apparaîtrait pas légitime que les transporteurs puissent être tenus responsables de cette interruption dans la mesure où la poursuite de l'activité dans ces conditions ne relève pas d'un choix, mais d'une nécessité économique, sanitaire et sociétale.

Si dans l'attente d'une résolution, les véhicules continuent de circuler afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement, il nous paraît nécessaire que des consignes claires et explicites soient données à destination des forces de contrôle, afin d'éviter des sanctions ou des immobilisations qui seraient manifestement injustifiées.

Pour des raisons sanitaires, économiques et juridiques évidentes, il est impératif que nos entreprises puissent avoir de la visibilité sur le rétablissement du service public, ou à défaut sur la mise en place d'un dispositif transitoire sécurisé et opposable, assorti d'un calendrier précis.

Dans l'attente de votre retour, nous restons à votre disposition et vous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de notre sentiments distingués.

Bertrand BOMPAS,



Président.

Copie : Sylvie ANDRE, Sous-directrice de la régulation et de la performance durables des transports routiers, Direction des mobilités routières, DGITM.

LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID

5 rue Kepler - 75116 PARIS

Tél.: 01.53.04.16.80

Email : info@lachainelogistiquedufroid.fr - www.lachainelogistiquedufroid.fr